



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 29/09/2024

Reçu en préfecture le 29/09/2024

Publié le



ID : 059-215900176-20240929-DE24117-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 septembre 2024
Convocation du : 20 septembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt neuf septembre à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtiassam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIE, Martine COBBAERT, Lahcem AIT EL HAJ, Philémon BRUNET, Hans LANDLER ont délégué respectivement pour les représenter, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Grégory PICKEU, Michel PLOUY, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Benjamin TISON-BEERNAERT

DE24.117

ELECTION DU MAIRE

0380

Monsieur Bernard HAESBROECK a présenté sa démission du poste de premier Magistrat à Monsieur le Préfet du Nord qui l'a acceptée en date du 18 septembre 2024.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection du Maire et des Adjointes suite à cette démission.

Conformément à l'article L 2122.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjointes parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est pas âgé de dix huit ans révolus.

Il est demandé aux présidents de groupe de présenter leur candidat.

Pour la liste « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain » :

J'enregistre la candidature de : Monsieur Jean-Michel MONPAYS

Il n'est pas fait acte d'autres candidatures.

Vote à Bulletin secret.

Les résultats sont :

Votants	: 35
Nuls	: 0
Bulletins blancs	: 8
Suffrages Exprimés	: 27
Majorité Absolue	: 18

Liste « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain » : 27 voix

Par conséquent, Monsieur Jean-Michel MONPAYS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Benjamin TISON-BEERNAERT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS
Maire